



ᑲᑎᑲᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦ ᑕᑎᑎᑦᑲᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 128^e RÉUNION

(APPROVÉ)

DATES : Les 5, 6 et 7 juillet 2011

LIEUX : Kuujuaq et pourvoirie des Monts-Pyramides

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett, président
Adamie Kalingo, vice-président

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
Gilles H. Tremblay

Nommées par le gouvernement du Québec :

Paule Halley
Denyse Gouin
Sylvie Létourneau

Secrétaire exécutive :

Nathalie Girard

EST ABSENT :

Charlie Arngak, membre nommé par l'ARK

INVITÉS :

Peter May, propriétaire, pourvoirie des Monts-Pyramides
Nancy Dea, coordonnatrice du projet de nettoyage des sites d'exploration
minière abandonnés

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 128^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 15 h le 5 juillet 2011, à Kuujuaq. Le président invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La réunion se déroule donc selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Mise à jour concernant les procès-verbaux des 125^e, 126^e et 127^e réunions
3. Affaires découlant de la 127^e réunion et correspondance
 - a) *Consultation publique sur la modification de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
 - b) *Guides sur les matières résiduelles dangereuses et affiches*
 - c) *Projet de nettoyage des réservoirs d'eau potable*
 - d) *Régime d'évaluation environnementale au Nunavik*
 - e) *Consultation publique sur la modification du Règlement sur la qualité de l'eau potable*
 - f) *Étude sur les eaux souterraines au Nunavik en lien avec les changements climatiques*
4. Projet de parc national des Monts-Pyramides
5. Budget, secrétariat et membres
 - a) *Budget*
 - b) *Secrétariat*
 - c) *Régie interne*
 - d) *Classement*
 - e) *Site Web*
 - f) *Rapport annuel 2010-2011*
6. Projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
7. Projet de nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés
8. Plan Nord
9. Divers
 - a) *Présentation du CCEK au Conseil de l'ARK*
10. Dates et lieu de la prochaine réunion

2. Mise à jour concernant les procès-verbaux des 125^e, 126^e et 127^e réunions

On informe les membres que les procès-verbaux des 126^e et 127^e réunions ont été adoptés par correspondance électronique. Ils seront affichés sur le site Web du CCEK et distribués comme d'habitude.

Les membres font observer qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal de la 125^e réunion. Les paragraphes du point 9 concernant les mines auraient dû se lire comme suit :

9. Mines

a) Renouvellement de l'autorisation d'opération : Mine de Raglan
Dans le cadre d'une consultation publique du MDDEP, le comité s'entretient à propos de la délivrance d'une attestation d'assainissement concernant les opérations de la Mine de Raglan au Nunavik. Les membres se penchent plus précisément sur les défis que pose la pollution engendrée par les activités d'opération de cette mine dont notamment la lumière et la poussière. En plus de discuter des sources d'émissions, ils relèvent d'autres conséquences néfastes pour l'environnement et le milieu social et proposent des mesures d'atténuation. Le CCEK demande à la secrétaire exécutive de préparer une lettre exposant les préoccupations du CCEK à ce sujet.

b) Projet de la New Millennium Capital Corp.
Un membre informe le comité de l'existence d'un projet d'exploitation de mine de fer à enfournement direct de la New Millennium Capital Corp. pour lequel les Naskapis, membres des Premières Nations, sont associés. Cette société minière canadienne devrait débuter bientôt l'évaluation environnementale des impacts relatifs à ce projet. Une copie de la description du projet sera transmise prochainement aux membres.

Claude Abel, appuyé par Denyse Gouin, propose d'adopter à nouveau le procès-verbal de la 125^e réunion. Ces modifications seront apportées à la version du procès-verbal qui apparaît sur le site Web du CCEK.

3. Affaires découlant de la 127^e réunion et correspondance

Les membres regardent la liste de la correspondance et demandent que, à l'avenir, toute la correspondance reçue soit numérisée et affichée dans la section réservée aux membres sur le site Web de manière à ce qu'ils puissent la consulter au besoin.

a) Consultation publique sur la modification de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

En février, le CCEK a transmis un avis au Comité permanent de l'environnement et du développement durable dans le cadre de la révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. En mars, le CCEK a reçu une invitation à participer à un groupe de témoins à ce sujet. Cependant, en raison des élections fédérales qui ont eu lieu récemment, la rencontre a été annulée et sera reportée une fois que la Chambre des communes siégera à nouveau et que les comités seront réorganisés.

b) Guides sur les matières résiduelles dangereuses et affiches

La secrétaire exécutive présente la version finale des guides sur les matières dangereuses résiduelles ainsi que l'affiche qui accompagnera chacun des trois guides.

Seules quelques modifications sont demandées. Une fois les modifications apportées, les guides seront imprimés et distribués dans chacun des 14 villages nordiques et dans les organismes du Nunavik qui manipulent ce genre de matières résiduelles.

Les membres suggèrent de mettre en place une mesure de rappel afin d'insister sur l'importance de bien gérer les matières résiduelles dangereuses. Ils demandent à la secrétaire exécutive d'obtenir le prix de l'impression d'aimants et d'autocollants qui pourraient être distribués à tous les foyers de la région.

c) Projet de nettoyage des réservoirs d'eau potable

La secrétaire exécutive mentionne que le président du CCEK et elle-même ont rencontré des représentants de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK). Les représentants de l'OMHK avaient de nombreuses questions concernant le projet et étaient intéressés à y participer. Ils considèrent toutefois que le projet est de grande envergure et qu'il ne constituerait peut-être pas une priorité pour l'OMHK.

Depuis la dernière réunion du CCEK, la secrétaire exécutive a également parlé avec un représentant du gouvernement du Nunavut concernant sa position sur le nettoyage des réservoirs d'eau potable. Le service de santé publique du Nunavut recommande de nettoyer les réservoirs d'eau potable une fois par année, bien que cette recommandation soit rarement suivie. Au Nunavut, il incombe au propriétaire de l'immeuble ou à l'organisme responsable des logements de faire le nettoyage. Les méthodes de nettoyage n'ont pas été abordées et le représentant n'a pas donné de réponse claire à savoir si le gouvernement du Nunavut serait intéressé à participer à l'étude du CCEK.

Enfin, lors de la 127^e réunion, les membres avaient demandé à la secrétaire exécutive d'essayer de trouver des partenaires financiers potentiels et de

communiquer avec eux. Un engagement provisoire de 5 000 \$ a été obtenu de l'Université de la Colombie-Britannique. La secrétaire exécutive mentionne que, selon M. Barbeau (chercheur à l'École polytechnique de Montréal), la tâche de trouver des commanditaires sera peut-être difficile et absorbera beaucoup de temps. Par ailleurs, l'équipe de M. Barbeau ne sera pas disponible pour travailler à ce projet avant l'année prochaine.

Les membres discutent de la poursuite du projet. Pour être en mesure de formuler une recommandation définitive pour le Nunavik, il faut procéder à davantage de validation scientifique ce qui requerra un financement considérable. On suggère certains organismes comme partenaires financiers potentiels. Les organismes dirigeants d'autres régions inuits pourraient également prendre part au projet. On suggère de communiquer avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, afin de lui présenter le projet.

On recommande que la secrétaire exécutive communique avec M. Barbeau pour lui faire part de l'intérêt du CCEK de poursuivre le projet et de lui demander de l'aide pour trouver des partenaires financiers. On demande également qu'une lettre de demande de financement soit rédigée et transmise aux organismes pertinents.

d) Régime d'évaluation environnementale au Nunavik

En avril 2010, le CCEK a transmis une lettre à la Société Makivik et à l'ARK pour les informer que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) était disposé à réviser les annexes du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Le CCEK suggérait dans sa lettre qu'une demande formelle de la partie inuite soit transmise au MDDEP pour entreprendre la révision. Le CCEK a appris depuis que la Société Makivik avait rédigé une demande officielle et qu'elle la transmettrait sous peu au MDDEP. Une copie de la lettre sera également transmise au CCEK.

Les membres discutent de la possibilité d'embaucher un consultant pour préparer un document qui énoncerait les recommandations du CCEK concernant la révision des annexes. Ces recommandations pourraient par la suite être transmises à toutes les parties à la CBJNQ. Il est convenu que l'on présenterait une proposition de mandat à la prochaine réunion. Le mandat identifierait les objectifs du CCEK et donnerait une orientation claire au consultant afin qu'il puisse préparer le document du CCEK.

On mentionne, par ailleurs, que le MDDEP a entrepris de réviser les annexes du chapitre 22 de la CBJNQ à la suite d'une demande du CCEBJ.

En parallèle aux travaux de révision des annexes, on signale que le MDDEP a initié un groupe de travail, dont le mandat est de proposer des pistes d'action

menant à la révision du processus d'information, consultation et participation publiques s'appliquant au Nunavik dans le cadre du chapitre 23 de la CBJNQ. Ce groupe de travail sera mis sur pied cet automne.

e) Consultation publique sur la modification du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le CCEK a transmis une copie de son avis à Diane Jean et il a, par la suite, reçu un accusé de réception.

f) Études sur les eaux souterraines au Nunavik en lien avec les changements climatiques

La secrétaire exécutive mentionne que les chercheurs ont communiqué avec le secrétariat du CCEK, tel qu'il avait été convenu à la 127^e réunion, afin d'obtenir le nom des personnes à contacter et d'assurer le bon fonctionnement de ce projet au Nunavik.

4. Projet de parc national des Monts-Pyramides

La réunion se poursuit le 6 juillet à la pourvoirie des Monts-Pyramides, située à l'intérieur du territoire visé par le projet de parc national des Monts-Pyramides, le quatrième parc national qui sera aménagé au Nunavik.

Peter May, résident de Kuujjuaq et propriétaire de la pourvoirie, raconte aux membres l'histoire de la pourvoirie. Au départ, un camp avait été construit à un autre endroit par son père, Bob May, en 1952. Ce dernier l'a ensuite déménagé à son emplacement actuel, en face du pic Pyramide, le long de la rivière George, en 1964. Le camp est principalement utilisé pour les expéditions de pêche et M. May explique que les stocks de saumons ont considérablement fluctué au cours des 20 dernières années, ce qui affecte le nombre de visiteurs qui fréquentent la pourvoirie.

En ce qui concerne le parc, un groupe de travail, composé de représentants du MDDEP, de l'ARK, des communautés de Kuujjuaq et de Kangiqsualujjuaq, ainsi que de la Nation naskapie de Kawawachikamach, a été mis sur pied. Les membres du groupe de travail ont tenu quatre réunions à ce jour pour discuter du projet de parc et ont demandé que l'aire d'étude soit agrandie, afin d'inclure les aires protégées projetées situées à proximité. Des études sont en cours dans l'aire d'étude du projet de parc et de nombreux chercheurs sont régulièrement hébergés à la pourvoirie. La nouvelle aire d'étude s'étend sur 5 000 km² et, si le parc couvre la totalité de cette superficie, il sera l'un des plus grands parcs nationaux du Québec. Le projet de parc protégera des parties de la rivière George, du lac Ford et des chutes Helen, ainsi que de nombreuses espèces fauniques, dont l'ours, le caribou, le poisson, de petits mammifères et plusieurs oiseaux de proie.

On fait remarque que ce parc sera facilement accessible aux visiteurs puisqu'il est situé à proximité de plusieurs villages et qu'il y a déjà une piste d'atterrissage sur place.

Le nom officiel proposé pour le parc, *Ulittaniujalik*, est un mot inuit qui fait référence aux marques horizontales du niveau maximal des eaux de lac lors de la dernière période glaciaire que l'on peut voir sur les collines des environs, notamment sur le pic Pyramide situé en face du camp de la pourvoirie.

L'ARK est en train de préparer un état des connaissances ainsi qu'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social. Le MDDEP prépare pour sa part un plan directeur. Les audiences publiques que doit tenir le MDDEP concernant la création de ce parc, conformément à la Loi sur les parcs, et les consultations publiques qu'organise la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CCEK), dans le cadre de l'évaluation et de l'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du parc, sont prévues avoir lieu conjointement en novembre. Les membres du CCEK désirent être informés de la tenue de ces audiences publiques.

5. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

La secrétaire exécutive présente une mise à jour du budget pour les mois de février à mai 2011. Elle présente également aux membres les états financiers 2010-2011 vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton. Les membres demandent que le poste intitulé « frais de logement » soit modifié de la manière suivante : « frais de bureau et de logement ». La version finale des états financiers sera distribuée à la prochaine réunion.

On demande qu'une lettre soit transmise au MDDEP pour le remercier du dépôt de la subvention annuelle du CCEK dans les délais prescrits, ce qui facilite grandement les travaux du CCEK.

b) Secrétariat

Mme Nathalie Girard informe les membres qu'elle ne peut plus continuer d'occuper le poste de secrétaire exécutive du CCEK. Mme Nancy Dea occupera donc le poste temporairement jusqu'au retour de Mme Stéphanie Benoit en janvier 2012.

Les membres adoptent une résolution pour l'embauche de M^{me} Dea de juillet 2011 à janvier 2012. La résolution est proposée par Claude Abel et appuyée par Denyse Gouin.

c) Régie interne

Diane Jean, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a transmis une lettre au CCEK pour le remercier de sa suggestion concernant le processus de nomination des membres québécois et l'informer qu'un processus interne a été mis en place pour améliorer le processus de nomination du président et du vice-président du CCEK.

On demande qu'une lettre soit transmise à l'administrateur fédéral pour lui demander de nommer un troisième membre représentant le gouvernement fédéral puisque ce poste est vacant depuis août 2010.

Michael Barrett et Adamie Kalingo, membres nommés par l'ARK, agiront à titre de président et de vice-président respectivement pour l'exercice 2011-2012.

d) Classement

La secrétaire exécutive explique qu'en mars dernier un archiviste est venu au bureau du CCEK à Kuujuaq pour classer les documents d'archives et les documents récents, ce qui n'avait pas été fait depuis 2003. Les documents ont également été numérisés. On demande que les documents numérisés soient disponibles sur le site intranet du CCEK.

e) Site Web

Une erreur a été divulguée lors de la réunion du CCEK de décembre 2010 en ce qui concerne le nombre de visites du site Web. Le nombre moyen de visites mensuelles, en 2010, était de 1 888 et non pas 62.

f) Rapport annuel 2010-2011

La version française du rapport annuel a été finalisée après y avoir intégré les commentaires des membres. La traduction anglaise du rapport est en cours. Une fois la version anglaise révisée, elle sera traduite en inuktitut. Puisque le rapport annuel doit être publié en trois langues, il est difficile, pour le CCEK, de respecter le délai du 30 juin.

6. Projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

Le CCEK a été invité à présenter un avis devant l'Assemblée nationale du Québec concernant le projet de loi N°14. Les membres discutent des différents éléments concernant ce projet de loi et décident de rédiger un mémoire semblable à celui qui avait été transmis en 2010 sur le projet de loi N°79. Le développement durable, les terres de remplacement, la réhabilitation, la prospection et les consultations publiques sont des sujets qui revêtent un grand intérêt pour le CCEK.

7. Projet de nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés

Les membres accueillent Nancy Dea, coordonnatrice pour l'ARK du projet de nettoyage des sites d'exploration minière abandonnés. Elle explique qu'en 2002 l'ARK et la Société Makivik avaient entrepris un inventaire sur l'ensemble du territoire du Nunavik pour examiner 193 sites possiblement contaminés par d'anciennes activités d'exploration minière, de cartographie ou de pourvoirie. Ces sites sont répartis presque également entre les régions de la fosse du Labrador et de la fosse de l'Ungava. À ce jour, il a été confirmé que 90 sites étaient des camps d'exploration minière abandonnés. En outre, il a été déterminé que 18 de ces sites nécessitaient des travaux de nettoyage de grande envergure, 27 des travaux de moyenne envergure et 45 des travaux de faible envergure. Cependant, il reste encore un grand nombre de sites qui n'a pas été évalué.

En 2007, une entente a été signée par le Fonds Restor-Action Nunavik, l'ARK, la Société Makivik et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune concernant les contributions financières et techniques nécessaires pour entreprendre les travaux de nettoyage aux 18 sites nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure. À ce jour, les travaux de nettoyage ont été achevés à 11 de ces 18 sites. Les travaux de nettoyage aux sept sites restants devraient être réalisés en 2011.

M^{me} Dea souligne qu'il y a aussi un partenariat avec les sociétés minières qui ont des activités dans la région. Ces dernières fournissent de l'hébergement, du transport et de l'assistance technique lors des travaux sur le terrain et effectuent de leur propre gré des activités de nettoyage sur divers sites.

Les villages nordiques ont également pris part aux travaux de nettoyage au cours des cinq dernières années et ont donné un bon coup de main en fournissant la main-d'œuvre locale et en s'occupant de l'entreposage des matières résiduelles avant qu'elles ne soient expédiées au sud à diverses installations de récupération.

Une nouvelle entente entre les mêmes parties est en cours d'élaboration, en vue d'entreprendre les travaux de nettoyage aux sites nécessitant des travaux de moyenne envergure. Les membres demandent que l'on continue de suivre ce projet.

8. Plan Nord

La Table de concertation sur la conservation, à laquelle M. Michael Barrett a participé à titre d'employé de l'ARK, a tenu trois réunions à ce jour. La Table a un mandat panquébécois et comprendra des sous-comités, dont un pour le Nord. Elle jouera notamment un rôle conseil auprès du ministre du MDDEP concernant

les aires protégées et les aires qui doivent être exclues du développement industriel dans le territoire couvert par le Plan Nord.

Une consultation publique sera bientôt annoncée concernant l'engagement du gouvernement du Québec de réserver 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la promotion du patrimoine naturel et à divers autres types de développement qui ne sont pas liés à des activités industrielles.

Les membres ont été informés que le CCEBJ a été consulté par le MDDEP de façon privilégié sur ce dossier, alors que le CCEK n'a pas été consulté. Les membres demandent donc qu'une lettre soit transmise à Diane Jean, sous-ministre du MDDEP, pour lui demander que le CCEK soit consulté, avant le grand public, comme il est mentionné dans la CBJNQ, à titre d'intermédiaire privilégié. Le CCEK souhaite également que le MDDEP face connaître davantage le comité, son mandat et ses activités aux employés du Ministère afin d'éviter ce genre de situation. Une deuxième lettre sera transmise pour demander une rencontre avec le ministre du MDDEP lors de la prochaine réunion du CCEK, afin de lui présenter le CCEK, son mandat et des exemples de projets récents.

D'autre part, le CCEK avait demandé à un consultant de produire un document de travail proposant une définition des «*activités industrielles*» en lien avec l'engagement gouvernemental de protéger 50 % du territoire du Plan Nord. Ce travail pourrait être utilisé par le CCEK lorsque les consultations publiques seront éventuellement annoncées par le gouvernement.

9. Divers

a) Présentation du CCEK au Conseil de l'ARK

l'ARK a demandé au Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-Nord), à la Commission de la qualité de l'environnement (CQEK) et au CCEK de faire une présentation au Conseil de l'ARK. La présentation du CCEK décrira le mandat, le plan d'action, ainsi que les documents et les travaux réalisés par notre comité.

10. Dates et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEK aura lieu les 17 et 18 octobre.

Nancy Dea
Secrétaire exécutive
24 octobre 2011